

Étude de l'Université de Saint-Gall (synthèse / dossier de presse) :

« Effets de l'initiative pour la réforme de la fiscalité successorale sur les entreprises familiales et l'économie suisse »

Impact négatif de l'impôt sur l'économie nationale

Actuellement, plus de 90 % des PME financent leurs innovations sur leurs réserves (Brändle et coll., 2011)¹. L'impôt fédéral sur les successions réduirait ces réserves au point que les liquidités ne permettraient souvent plus de l'acquitter, et les investissements se contracteraient en conséquence. Selon les calculs de l'Université de Saint-Gall, le recul de la formation brute de capital fixe pourrait s'inscrire dans une fourchette allant de 3,3 à 5,2 % ; or, il s'agit d'investissements absolument nécessaires pour maintenir la compétitivité à long terme, compte tenu de la force du franc.

Le corollaire du recul des investissements est la diminution ou la stagnation du nombre d'emplois. Selon l'étude de l'Université de Saint-Gall, il en résulterait une diminution de postes de travail comprise entre 11 000 et 12 000 unités par an, soit 0,25 % de tous les emplois en Suisse. Le déclin des investissements et la hausse de la charge fiscale réduiraient par ailleurs la croissance du PIB de 0,12 % l'an.

La fiscalité de la fortune est déjà lourde en Suisse

En 2011, la fiscalité de la fortune était en Suisse de 2,0 %, de sorte qu'elle était supérieure à la moyenne de l'OCDE, qui se situait à 1,8 %. La combinaison de l'imposition des successions et de la fortune fait de la Suisse un cas à part, car il est rare que ces deux substrats soient imposés dans le même pays. Avec un ratio de recettes provenant de l'impôt sur la fortune de 1,2 % par rapport au PIB, la Suisse fait partie des pays où cette charge est la plus lourde et l'impôt sur les successions ne ferait qu'accroître nettement cette fiscalité.

Selon le modèle de l'Université de Saint-Gall, les recettes de l'imposition des successions se situeraient entre 5 et 8 milliards par an, soit bien plus que les 3 milliards avancés par les auteurs de l'initiative. Si l'on compte cette taxe supplémentaire, la Suisse figurerait parmi les pays de l'OCDE qui imposent le plus la fortune (cf. le tableau comparatif 1).

¹ Brändle, Nicole, Aline Jörg, Manuela Merki, et Johann Sterren (2011) : Grandes tendances – Chances et risques pour les PME. Thème principal 2011 : l'innovation, Zurich : Credit Suisse Economic Research.

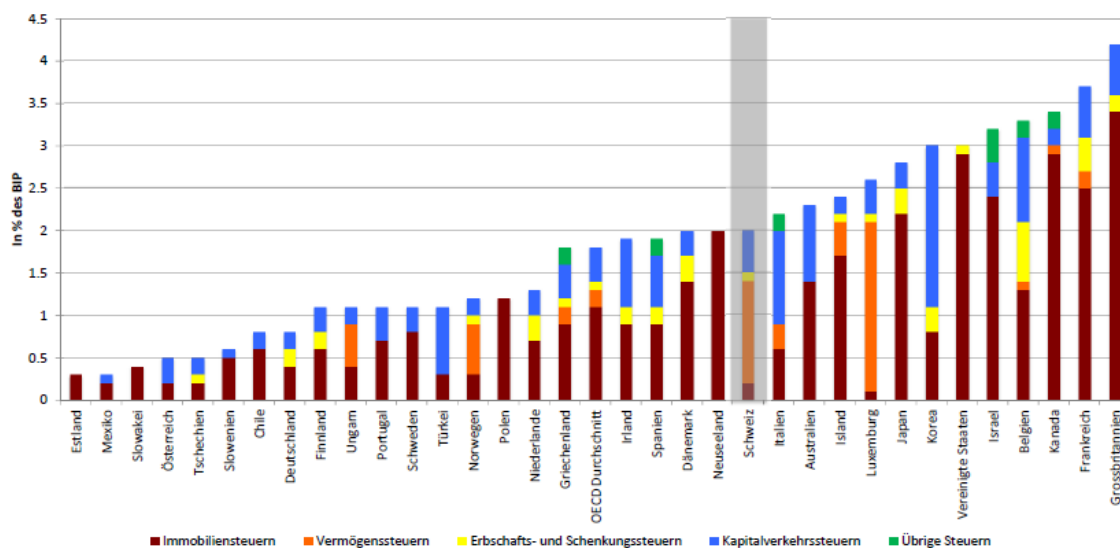


Figure 1 : Comparaison internationale de l'imposition de la fortune (source : données de l'OCDE [2014] pour 2011)

Les inconvénients du régime d'allègements d'impôt

Signalons que l'obligation de continuer à gérer l'entreprise pendant dix ans provoque de graves distorsions dans l'économie suisse. Elle incite en effet la famille à régler la succession en son sein, alors qu'un changement de propriétaire pourrait constituer une solution meilleure. Il en va de même pour le choix du directeur. Cet effet de verrouillage entraîne des distorsions dans la structure d'encadrement et de propriété de l'entreprise familiale, ce qui peut avoir pour corollaire des diminutions considérables de la productivité et de la croissance, comme le montrent plusieurs études (WBBF, 2012)².

L'efficience du fédéralisme en péril

Alors que le peuple et les cantons ont donné leurs suffrages il y a dix ans à un renforcement du fédéralisme en acceptant la réforme de la péréquation financière (RPT), nous assistons actuellement à un transfert accru de compétences au profit de la Confédération, que l'impôt sur les successions ne ferait que renforcer et qui contredit l'esprit de la réforme des structures étatiques réalisée sous l'égide de la RPT. Dès lors, l'initiative ne fait pas que nuire à la souveraineté des cantons et à l'autonomie des communes, mais aussi, et surtout, à la concurrence fiscale entre cantons et communes, un facteur primordial pour garantir la prospérité. En effet, la concurrence aboutit, à long terme, à une allocation efficiente des dépenses et à une quote-part fiscale modeste, car, comme l'ont prouvé de

² WBBF, Wissenschaftlicher Beirat beim Bundesministerium für Finanzen (2012) : Die Begünstigung des Unternehmensvermögens in der Erbschaftssteuer, Bundesministerium der Finanzen. Berlin.

nombreuses études empiriques, seules des structures fédéralistes peuvent garantir la fourniture de services publics présentant un rapport prix-prestations optimal et répondant aux besoins de la population.

Pas d'avantages pour l'AVS, bien au contraire

Comme nous l'avons déjà signalé, les modélisations effectuées par l'Université de Saint-Gall indiquent que la charge fiscale serait de 5 à 8 milliards de francs, dont 4 milliards seraient destinés à l'AVS, une institution qui redistribue l'argent et dont le capital a un rendement tendant vers zéro, contrairement aux investissements dans des biens de production. Dès lors, la valeur intrinsèque des entreprises se réduit et, avec elle, le rendement du capital et les investissements dans l'économie, d'où une suppression de postes de travail. Le coup de pouce donné à l'AVS a ainsi un prix macroéconomique très élevé, qui peut même, en raison du recul des cotisations, être supérieur à long terme aux recettes supplémentaires.

Interprétation des résultats

L'étude de l'Université de Saint-Gall montre sans aucun doute que l'impôt sur les successions pénalisera fortement l'économie et, en particulier, les entreprises familiales. Il entraînera la contraction des investissements, la disparition de postes de travail et le ralentissement de la croissance. Dès lors, l'impôt sur les successions ne concerne absolument pas seulement « quelques riches », mais bien toute la Suisse.

Précisons que l'étude n'a pas tenu compte des coûts induits directement par l'impôt sur les successions, comme les frais d'imposition, l'effet de verrouillage dont il est question plus haut ou encore les conséquences de l'incertitude créée par l'effet rétroactif ou par le flou des dispositions relatives aux allègements d'impôt. Tout porte donc à croire que les coûts totaux de ce nouvel impôt seraient encore supérieurs à ce que l'étude a calculé.

Coordonnées

P^r Franz Jaeger

Université de Saint-Gall

Holzstrasse 15

9010 Saint-Gall

Téléphone +41 (0)71 224 75 14

Fax +41 (0)71 224 7510

Courriel franz.jaeger@unisg.ch

Site Internet <http://www.unisg.ch/>